

**PLAN LOCAL D'URBANISME
de
SARREGUEMINES**



**Règlement graphique
Plan d'ensemble Ouest**

Echelle : 1/5000e

3.2

1^{ère} révision du P.L.U. approuvée
par D.C.M. du : 25 février 2019

Atelier A4 architecture et urbanisme durables
Rue du Charbonnier - 57000 METZ
Tél : 03 87 78 02 50 - Fax : 03 87 74 62 81
Web : www.atelier-a4.fr - E-mail : mca@atelier-a4.fr

L'Atelier des Territoires
BP 30104 - 1 rue Marie-Anne de Bouv - 57004 Metz Cedex 1
Tél : 03 87 64 92 50 - Fax : 03 87 63 19 20
Web : www.atelier-territoires.com - Email : atelier@atelier-territoires.com

Points de localisation de l'OAP
n°2



LEGENDE

- Limite du ban communal
- Limite de zone du règlement graphique du P.L.U.
- Limite de secteur du règlement graphique du P.L.U.
- Emplacement réservé
- Marge de recul des constructions

Elements de paysage et sites à protéger pour des motifs d'ordre écologique, à titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme

- Espace végétalisé à mettre en valeur
- Arbre remarquable à préserver
- Zone humide prioritaire pour la gestion de l'eau et/ou pour la biodiversité, à protéger et à mettre en valeur

VIE ÉTAISSIE ET LOUISIÈRE

- Zone inondable des PPRI Vallée de la Sarre et Vallée de la Blies (voir l'annexe concernée)
- Bâtiment à forte valeur patrimoniale faisant l'objet de prescriptions particulières
- Inventaire départemental des cavités souterraines (hors mines) : cercles de localisation approximatifs